Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.029

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Approbation du plan d'actions 2026 de la destination touristique Cœur de Bretagne-Kalon breizh

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan d'actions et budget prévisionnel 2026 de la destination touristique régionale « Cœur de Bretagne – Kalon Breizh », ci-annexé,

VU le rapport de la Vice-présidente,

Considérant que Centre Morbihan Communauté est intégré à la destination touristique régionale « Cœur de Bretagne – Kalon Breizh »,

Considérant que la structure facilitatrice de la destination, le Pays Centre Ouest Bretagne, sollicite auprès de Centre Morbihan Communauté la validation du plan d'actions susvisé,

Considérant que le budget prévisionnel du plan d'actions pour l'année 2026 s'élève à 188 225 €,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002910-DE

Considérant que la part prévisionnelle de Centre Morbihan Communauté s'élève à 6 244 € pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER le plan d'actions 2026 et le budget prévisionnel 2026 de la destination touristique « Cœur de Bretagne – Kalon Breizh » ci-annexé,**
- **D'APPROUVER la participation financière prévisionnelle de Centre Morbihan Communauté pour un montant de 6 244 € pour l'année 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge du Tourisme, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le :23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
Centre MORBIHAN Communauté